



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2020-117**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

**Du lundi 30 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Approbation des pièces  
constitutives de la Délégation de  
Service Public pour  
l'exploitation du golf miniature à  
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Était absente excusée : Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L. 1411-1, L. 1411-4 et suivants,*

*VU le Code de la Commande Publique,*

*VU le projet de règlement de la consultation,*

*VU le projet de cahier des charges,*

*VU le projet de convention d'affermage,*

**CONSIDÉRANT** que le contrat de concession actuel arrive à échéance fin 2020,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer l'exploitation, la gestion et l'entretien du golf miniature, il apparaît judicieux de confier cette prestation à un tiers,

*VU le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, établi conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les pièces constitutives de la consultation relative à la concession de service public pour l'exploitation du golf miniature à Bourbonne les Bains, à savoir :

- Le projet de règlement de la consultation,
- Le projet de cahier des charges,
- Le projet de convention d'affermage,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les pièces constitutives de la consultation relative à la concession de service public pour l'exploitation du golf miniature à Bourbonne les Bains, à savoir :

- Le projet de règlement de la consultation,
- Le projet de cahier des charges,
- Le projet de convention d'affermage,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur Andre NOIROT